

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### FCP ALPHA PERFORMANCE FUND

#### FCP

*Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété*

**La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 01/08/2019 sous la référence n° VP19131**



Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

## I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : Diversifié
- Indice de référence : L'indice de référence est composé de 70% MBI Global (publié par BMCE Capital) et 30% MASI (publié par la bourse de Casablanca)
- Objectifs de gestion : L'objectif du FCP est d'offrir aux porteurs de parts un outil de placement à moyen terme et de surperformer son indice de référence tout en procédant à des arbitrages entre le marché actions et le marché de la dette.
- Stratégie d'investissement :

Le FCP investira en permanence, à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM actions et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé.

Et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM obligations, liquidités et créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.

Le FCP pourra également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM et en titres d'OPCC et de FPCT, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants:

- Obligations;
- Titres de créances négociables ;
- Titres de créances émis ou garantis par l'état ;
- Actions ou parts d'OPCVM ;
- Titres émis par les organismes de placement collectif en capital (OPCC) ;
- Titres émis par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT) ;
- Produits bancaires (Dépôts à terme) ;
- Les obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts ;
- Actions cotées à la bourse de valeurs de Casablanca ;
- Droits d'attribution ;
- Certificats d'investissement.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.

- Durée de placement recommandée : 2 ans
- Souscripteurs concernés : Grand public



## II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01<sup>er</sup> janvier au 31 décembre**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La diffusion de la valeur liquidative est hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux de RED MED ASSET MANAGEMENT et la publication se fait d'une manière hebdomadaire dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat peuvent être effectuées à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative et sont reçues au siège de RED MED ASSET MANAGEMENT.**

**Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription.**

**Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les souscriptions et rachats devront être reçus au plus tard à 11h le jour de calcul de la VL.**

- **Passé ces délais, ils seront traités sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- **Affectation des résultats : capitalisation entière, le « FCP ALPHA PERFORMANCE FUND » est un FCP de capitalisation.**
- **Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode des Intérêts courus.**





### III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

- Commission de souscription maximale :
  - Au maximum 2% hors taxe des montants souscrits, dont 0,2% incompressible, acquis au FCP
- Commission de rachat maximale :
  - Au maximum 2% hors taxe des montants rachetés, dont 0,1% incompressible, acquis au FCP

• Cas d'exonération :

- A la discrétion du réseau placeur (hors part acquise).

Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la VL.

Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la VL.

- Frais de gestion :

- Les frais de gestion annuels s'élèvent au maximum à 2% hors taxes de l'actif net du FCP déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Red Med Asset Management. Ils sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement le mois échu.

○

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1- Frais de publications	Selon les tarifs fixés par le journal
2- Commissaires aux comptes	15 000 MAD H.T
3- Commissions AMMC	0,025% H.T
4- Dépositaire	L'établissement de gestion du FCP s'engage à payer à l'établissement dépositaire des commissions sur les actifs déposés de 0,018% HT.
5- Frais Maroclear (commission mensuelle de gestion du compte émission)	300 DH H.T
6- Frais Maroclear (droits d'admission annuels)	0,001% H.T
Prestations de RED MED ASSET MANAGEMENT	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)



#### IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **14/03/2019, GP19053**
- Société de gestion : **RED MED ASSET MANAGEMENT** sise à **57, Boulevard Mehdi BENBARKA Souissi, Rabat.**  
Représenté par **ABABOU Abdesslam** en sa qualité de **Président directeur Général**  
**Numéro de téléphone : + 212 537 63 44 25 / Mail : ababou@redmedfinance.com**
- Dépositaire : **Banque Centrale Populaire** sise à **101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca**
- Représenté par **Othmane TAJEDDINE** en sa qualité de **Directeur de la Banque des Marchés des Capitaux**
- **Numéro de téléphone : + 212 522 49 75 75 / Mail : OTajeddine@cpm.co.ma**
- Commercialisateur (s) :

<b>Etablissements commercialisateurs</b>	<b>Responsable à contacter</b>	<b>Téléphone</b>
RED MED ASSET MANAGEMENT	Abdeslam ABABOU / Khalil EL YAMANI	0537 63 96 45/ 05 37 63 07 19

*La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.*

*Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.*

